



F. REIDE, 10, rue de Solférino
C.C.P. : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : 783-21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Pour l'expansion du C. N. R. S. Pour le succès de nos revendications

Des faits, parmi d'autres :

● Des travailleurs engagés sous contrats divers n'ont aucune garantie de la prolongation de la durée de leur emploi, de l'ajustement de leur rémunération par rapport à une référence quelconque ; ils n'ont aucune règle définie d'avancement, aucune protection contre l'arbitraire éventuel de leur employeur.

● Des travailleurs sous contrats, ou même sans contrat du tout (dans le cas d'utilisation de vacations pour des emplois permanents) peuvent être, à tout moment, privés de leur emploi.

● De nombreux travailleurs sous contrats ne savent pas, à l'heure actuelle, ce qu'il adviendra de leur emploi à l'expiration des conventions (actions concertées, par exemple) qui arrivent à échéance fin 1965. Dans certains laboratoires, la proportion de l'effectif ainsi menacé est voisine de 50 % !

● Les personnels techniques et administratifs du C.N.R.S., relevant du statut, voient trainer en longueur, de service en service, de ministère en ministère, les quelques modifications statutaires proposées par le C.N.R.S. (propositions cependant déjà sérieusement « robotées » pour se conformer aux directives générales de « stabilisation »).

● Les possibilités de promotion de catégorie, proportionnelles aux recrutements, vont en s'amenuisant avec la diminution des postes créés. Les possibilités de la Commission paritaire seront, en 1966, près de trois fois moins grandes qu'en 1963, 1964 et 1965 !

● Le passage de l'inscription sur la liste d'aptitude (à une catégorie supérieure) à l'occupation effective du poste est d'autant plus difficile qu'il y a moins de postes créés.

● Nos camarades chercheurs ne sont plus assurés de passer au grade de « chargé de recherches » après la soutenance de leur thèse et une appréciation favorable des Commissions scientifiques.

Un bon nombre d'entre eux est d'ores et déjà menacé de licenciement, et un nombre encore plus grand est assuré d'être licencié à court terme si la pyramide des grades n'est pas aménagée, et si des postes ne sont pas créés en quantité suffisante.

● Dans bien des laboratoires, les conditions de travail sont très mauvaises, du fait, la plupart du temps, de l'insuffisance des locaux, mais aussi de leur inadaptation aux travaux qui y sont effectués et de la pénurie extrême, voire de l'inexistence, de services généraux et administratifs...

Cela est bien connu des personnels, qui en supportent les conséquences.

..

Une des causes immédiates de ces faits réside incontestablement dans l'insuffisance de la place faite, dans la Nation, à la Recherche, en particulier à la Recherche fondamentale et au C.N.R.S.

Nous disons que si des crédits, pour les investissements et pour le fonctionnement, et pour des créations de postes, permettant l'expansion nécessaire du C.N.R.S., étaient accordés, un bon nombre des faits négatifs, inadmissibles ou scandaleux (quant il s'agit de licenciements) que nous avons énumérés pourraient recevoir une solution convenable :

— des agents sous contrats pourraient être accueillis sur des postes au statut, avec les garanties normales liées à la dignité de chaque travailleur ;

— les techniciens et administratifs du C.N.R.S. pourraient accéder aux catégories pour lesquelles ils ont acquis la qualification requise ;

— de même, dans une situation d'expansion du C.N.R.S., pourraient s'améliorer grandement les conditions de travail, ainsi que pourraient intervenir, comme à plusieurs reprises, dans le passé, des mesures statutaires et indiciaires apportant aux catégories parti-

culièrement défavorisées (administratifs, dessinateurs, agents techniques, certains ingénieurs, etc.) des remèdes à leurs insuffisances de rémunérations et de carrières.

Nous disons également que l'expansion de la Recherche, l'expansion du C.N.R.S., sont nécessaires au développement de l'économie de la Nation, cette expansion dépendant toujours, et de plus en plus, dans le monde moderne, à plus ou moins long terme, de l'effort consacré à la Recherche.

..

C'est dans le budget de 1966 que devraient apparaître les mesures de redressement, mesures rendues encore plus indispensables par la désastreuse année 1965 de « stabilisation ».

C'est pourquoi, dans cette période, où s'élabore le budget, un effort considérable a été entrepris par l'ensemble des organisations syndicales pour développer nos interventions et notre argumentation auprès des responsables (politiques, administratifs, universitaires), en direction de l'opinion, et pour exercer la pression du personnel, **pression sans laquelle toute argumentation, aussi justifiée et bonne soit-elle, reste vaine.**

Cela, les personnels du C.N.R.S. le savent depuis longtemps, et ils l'ont, à nouveau, manifesté par leur participation massive et déterminée à l'action du 24 juin à Paris.

A coup sûr, l'ampleur de la distribution des tracts dans Paris, l'ampleur du rassemblement en blouses blanches, devant le ministère des Finances, ampleur encore jamais atteinte, tout cela pèsera sur les décisions qui s'élaborent actuellement.

A COUP SUR, S'IL LE FAUT ENCORE, LES PERSONNELS REPONDRONT A NOUVEAU, ET AVEC UNE VIGUEUR ACCRUE, A TOUTE CONSIGNE D'ACTION QUE LES CIRCONSTANCES IMPOSERAIENT.

70^e ANNIVERSAIRE — 35^e CONGRÈS DE LA C.G.T.

Malgré ses soixante-dix ans, ou peut-être à cause de ces soixante-dix années, la C.G.T. riche de combats, d'expériences, de connaissances nouvelles acquises dans les luttes, reste la plus jeune, la plus dynamique, la plus moderne des centrales syndicales.

Son autorité est incontestée, elle est due à sa fermeté, son indépendance, son souci d'être toujours en étroit contact avec la masse des travailleurs. La C.G.T. a brisé toutes les attaques, déjoué toutes les manœuvres, parce qu'elle a derrière elle la confiance de millions de travailleurs qui, malgré la différence de leurs conceptions politiques, philosophiques ou religieuses, prouvent que l'unité syndicale est possible, lorsqu'il s'agit de défendre ensemble des intérêts de classe opposant irréductiblement les salariés aux capitalistes.

Le 35^e Congrès de la C.G.T. a donné une nouvelle preuve de sa vitalité en définissant avec dynamisme un programme de revendications détaillé, les meilleurs moyens de développer avec succès l'action pour l'aboutissement de ce programme et en analysant les mesures à prendre pour avancer sur la voie de l'Unité de la classe ouvrière.

Comment oublier l'instant où 2.000 personnes, délégués et invités du 35^e Congrès se levèrent, avant même que le président de séance, notre camarade Alban Briand, secrétaire de l'U.G.F.F., ait pu prononcer un mot, pour acclamer l'arrivée de la femme qui restera le symbole de ce que peut devenir une jeune ouvrière du textile dans un pays socialiste, la première femme cosmonaute Valentina Trechkova et son mari, le cosmonaute Andrian Nikolaïev. Chacun sentait l'encouragement que représentait pour notre combat quotidien, l'exemple de ce que peut devenir une ouvrière, une femme, libérée des entraves et des préjugés du système capitaliste.

Combien d'autres moments émouvants ont connu les délégués à ce 35^e Congrès : l'arrivée du représentant des travailleurs du Sud Vietnam qui luttent dans des conditions effroyables contre l'occupation américaine de leur pays et pour sa réunification, les interventions fraternelles des représentants des travailleurs d'Italie, d'U.R.S.S., du Vietnam du Nord, de la République Fédérale Allemande, de Chine, de Pologne, d'Algérie, d'Égypte, du Japon, de Tchécoslovaquie, de Cuba, de Belgique, de Hongrie, de Guinée, du Brésil, de Bulgarie, de Chypre, de Mauritanie, du Congo, du Ghana, de Roumanie, du Sénégal, de Mongolie, de la Réunion, d'Uruguay, de Grèce, de Guyane, de la Martinique, du Luxembourg, du Dahomey, de la Guadeloupe, de Grande-Bretagne.

La présence de tous ces représentants étrangers témoigne de l'intérêt porté à notre congrès par les travailleurs du monde entier, qui considèrent à juste titre la C.G.T. comme le représentant authentique du mouvement syndical français, et qui apprécient son action pour l'unité syndicale des travailleurs du monde entier.

Les échos du Congrès et de sa préparation n'ont pas seulement eu une résonance hors de France ; la presse, la radio, la télévision française n'ont pu ignorer son retentissement, qui marque indiscutablement la vie politique et économique de notre pays.

Il est difficile de résumer succinctement les travaux de 1.500 délégués représentant près de 2 millions de travailleurs syndiqués à la C.G.T., et de montrer les préoccupations, tant particulières que communes, de millions de travailleurs allant du jeune apprenti au polytechnicien.

Il faudrait citer entièrement l'émouvante intervention de cette jeune ouvrière de la chaussure, la plus jeune déléguée, Lydie Hourdin, âgée de 16 ans, qui, très émue, dénonça l'exploitation honteuse dont elle est victime avec ses camarades depuis l'âge de 15 ans et qui subit aujourd'hui les conséquences du marasme économique en la condamnant au chômage : chômeuse à 16 ans, quel avenir pour notre jeunesse !

La présence parmi les délégués de 172 cadres, ingénieurs et techniciens et l'intervention de notre camarade Jaegle, secrétaire de l'U.G.I.C. (Union Générale des Ingénieurs et Cadres) apporta également la confirmation que la C.G.T. est également représentative de cette catégorie de travailleurs dont le secrétaire de la fédération postale pouvait dire : « La C.G.T. est en tête à Pleumeur-Bodou, cela prouve que si les techniciens ont la tête tournée vers le cosmos, ils ont les pieds sur terre. »

Le Congrès a largement discuté des problèmes liés au pouvoir croissant qu'exercent les monopoles sur les destinées de notre pays ; il a analysé et recherché comment unir toutes les forces démocratiques, pour que l'accumulation de richesses créées par le travail, ne soit pas accaparée par une minorité de possédants, mais au contraire, soit une source de bien-être pour le peuple.

Sur ces questions, notre syndicat apporta une contribution importante ; le rapport du camarade Léon Mauvais au nom du bureau confédéral, avait souligné les conséquences de la politique gouvernementale : « Pour la Recherche, le pouvoir limite les crédits destinés au C.N.R.S. et s'efforce de placer de plus en plus de laboratoires sous la coupe de l'industrie et de l'armée ; c'est d'ailleurs pour faciliter la réalisation de cet objectif que certains envisagent de détacher le C.N.R.S. de l'Université. »

Notre secrétaire général André Chanconie devait, dans son intervention, approfondir cette question et faire une analyse de la politique des capitalistes en matière de recherche ; il démontra que la position gouvernementale actuelle n'est pas incohérente, mais conforme aux intérêts d'une classe dont le pouvoir est le fidèle serviteur, il insista également sur le fait que la classe ouvrière devait se soucier de ce problème vital pour son avenir, et agir avec force pour une véritable politique de la recherche scientifique dans le cadre d'une politique générale démocratique.

Nos trois délégués contribuèrent dans les diverses Commissions à poser les problèmes de la Recherche Scientifique, et à trouver avec l'aide de tous des positions conformes aux intérêts des travailleurs ; diverses résolutions adoptées unanimement par le 35^e Congrès traitent de la recherche scientifique, de son utilisation et de son orientation, elles seront d'un précieux enseignement pour tous les militants de notre syndicat.

Le 35^e Congrès est terminé, mais le travail commence ; pour que ses décisions deviennent réalité, les travailleurs du C.N.R.S. auront une arme plus efficace : un syndicat national des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.-C.G.T. fort des discussions et des analyses du Congrès pour la défense de leurs revendications, pour la défense de leur avenir.

Guy DUPRE.

Les scandales du baccalauréat

(Communiqué de la F.E.N.-C.G.T.)

« Il y a un an éclatait le scandale des fuites du baccalauréat, le ministre de l'Éducation nationale frappait de sanctions des fonctionnaires comme André Jarry, responsable du service des examens.

« Il voulait ainsi dégager la lourde responsabilité qui est la sienne et masquer les raisons profondes du scandale.

« La F.E.N.-C.G.T., dans une grande campagne, a montré à l'époque que le scandale véritable résidait dans l'organisation défectueuse du service des examens et dans la pénurie du personnel.

« Elle avait même fait des propositions de constitution d'un office national des examens.

« Le ministre Fouchet n'en a pas tenu compte. Au contraire, la situation des services de la rue Boissy-d'Anglas s'est aggravée.

« Les nouveaux scandales d'aujourd'hui n'ont qu'une origine certaine : l'incurie ministérielle, le refus d'apporter des solutions raisonnables, le manque de crédits nécessaires pour un service de cette importance.

« Informée par son syndicat des personnels administratifs de l'Éducation nationale, la F.E.N.-C.G.T. alerte l'opinion publique sur d'autres scandales qui risquent à nouveau de se produire pour le baccalauréat comme pour les autres examens et concours.

« Jusque-là, la conscience professionnelle du personnel dépendant du service des examens, sa probité, son dévouement (certains employés travaillent volontairement les jours de congé et assurent des journées de douze heures) ont permis d'assurer tant bien que mal le déroulement des examens et concours.

« Mais l'accroissement des tâches, dû notamment aux décisions modifiant en cours d'année le régime des vacances en créant deux zones d'examen, aggrave les difficultés de travail d'un personnel mal rétribué, mal équipé, dont les effectifs sont insuffisants.

« Les conditions sont donc créées pour que des erreurs et des retards se produisent et portent à nouveau atteinte à l'honneur et au prestige de l'Université.

« Le personnel ne saurait en être rendu responsable, et la F.E.N.-C.G.T. lui apporte tout son appui pour mener un combat qui intéresse tous les parents, tous les étudiants et tous les enseignants. »

Une lettre à la Direction du C. N. R. S.

Depuis l'entrée en fonction de la nouvelle direction du C.N.R.S., l'Intersyndicale éprouve quelques difficultés à être reçue, dans des délais que l'on peut estimer convenables, par M. Jacquinot et nous avons essayé certains refus tels que la présence de représentants syndicaux aux commissions de dérogations, l'impossibilité nouvelle d'avoir connaissance des dossiers soumis à la commission discipline.

D'autre part, les difficultés rencontrés dans certaines sections à propos des bâtiments sociaux et des logements et le peu de renseignements dont nous disposons sur la politique de logement du C.N.R.S., ont amené notre syndicat à proposer à l'Intersyndicale de demander au C.N.R.S. l'ouverture de discussions entre les représentants syndicaux et ceux de l'Administration sur ces questions.

Nos suggestions ont été approuvées par nos camarades de F.O. et de la C.F.D.T. et l'Intersyndicale a adressé le 4 juin 1965 au directeur du C.N.R.S. la lettre suivante :
Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de solliciter une audience afin de vous entretenir de divers problèmes concernant les personnels techniques et administratifs.

En premier lieu, nous aimerions savoir où en sont les propositions déposées par l'Education Nationale aux Finances et concernant quelques modifications de notre statut.

Nous serions heureux, d'autre part, de connaître les mesures relatives aux crédits et effectifs que notre direction estimerait souhaitables pour la première année du V^e Plan.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons été surpris d'apprendre, par nos représentants à la commission de discipline, l'impossibilité de prendre connaissance des dossiers des intéressés. Nous souhaiterions entendre de vous-même les raisons qui vous ont incité à prendre cette décision.

Nous désirerions, par ailleurs, vous faire des propositions se rapportant aux locaux sociaux et au logement.

Il est apparu en effet, à propos des constructions nouvelles (Vitry), comme à propos de l'aménagement des constructions anciennes (Bellevue), la nécessité de prévoir dans le détail des locaux sociaux pour chaque établissement nouveau et ancien : cantines, infirmeries, garderies d'enfants, locaux pour le C.A.E.S. et pour les syndicats, salles de réunions.

Nous pensons que ces problèmes devraient donner lieu à une consultation des représentants du personnel. A cet effet, chaque syndicat serait prêt à désigner deux membres pour le représenter lors de cette étude, afin de permettre un échange de vues avec le représentant responsable de ces questions à l'Administration Centrale.

Le problème du logement, partiellement résolu dans la région parisienne, l'est très peu ou pas du tout en province. Il serait souhaitable qu'une consultation sur les possibilités du logement et leur répartition entre les divers centres rassemble les représentants de l'Administration et les représentants syndicaux. Nous serions également prêts à désigner deux membres par organisation pour nous représenter auprès de la personne que l'Administration chargera de ce problème.

Les bons résultats qu'ont donnés, par le passé, les contacts fréquents entre l'Administration et les syndicats pour les problèmes de statut nous autorisent à penser que des résultats tout aussi satisfaisants pourront être obtenus pour les locaux sociaux et le logement.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de nous recevoir très prochainement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments profondément respectueux et dévoués.

M. Jacquinot a fait savoir qu'il transmettait nos demandes aux responsables des différents points soulevés dans la lettre mais qu'il n'envisageait pas de pouvoir recevoir l'Intersyndicale avant le début juillet.

A PROPOS DES PRÊTS

Dans notre page de documentation de mars 1965 (n° 74), nous avons indiqué succinctement les divers prêts auxquels nous pouvons avoir droit et essentiellement où s'adresser pour avoir les renseignements complets. Nous ne saurions trop recommander à nos camarades qui peuvent être intéressés par certaines de ces possibilités, de ne pas hésiter à poser leur problème directement aux organismes dont nous avons donné les adresses, chaque cas se présentant sous des aspects souvent particuliers.

Notamment, la notion d'assimilé à fonctionnaire, à laquelle nous pouvons prétendre, est cependant assortie de conditions d'ancienneté dans l'emploi de contractuel du C.N.R.S., pour le Crédit Municipal de Paris par exemple.

Pour l'aboutissement de nos textes

Le mercredi 16 juin a eu lieu, rue de Solferino, une Assemblée Générale du personnel contractuel de la région parisienne.

L'action du 24 juin pour la Défense de la Recherche et la préparation du budget 1966 a été évoquée mais le sujet principal de la réunion portait sur les revendications particulières aux personnels Techniques et Administratifs.

L'Intersyndicale a rendu compte de son action auprès des Finances pour l'aboutissement des textes déposés en avril par l'Education Nationale. Elle a été reçue par un représentant des Finances, M. Raoulx, sous-directeur du budget, après bien des difficultés, grâce à l'action des personnels des laboratoires et à l'annonce de l'Assemblée Générale.

Le représentant des Finances n'a pas encore donné son avis mais a promis de faire connaître sa position à l'Education Nationale début juillet.

L'Assemblée a pris à l'unanimité la décision d'organiser l'envoi de motions et de délégations par établissement. Elle a aussi décidé d'une prochaine Assemblée d'information afin de faire le point de la situation et de décider éventuellement sous quelles formes l'action devra être poursuivie.

La motion suivante a été votée à l'unanimité et envoyée aux Finances :

Les personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. réunis en Assemblée Générale le 16 juin 1965, 10, rue de Solferino, après avoir entendu le compte rendu de l'audience accordée à l'Intersyndicale par les Finances.

— Manifestent leur mécontentement pour le retard apporté à la satisfaction de leurs demandes.

— Enregistrent que les Finances transmettront leur réponse à l'Education Nationale avant les vacances et que le sous-

directeur du budget est d'accord pour reprendre contact avec l'Intersyndicale début juillet.

— Insistent pour que les Finances donnent une suite favorable à la totalité des demandes de l'Education Nationale.

— Mandatent l'Intersyndicale pour activer les pourparlers entre les Finances et l'Education Nationale afin que toutes les décisions relatives aux modifications de statut soient prises avant les vacances.

— Décident de la convocation d'une Assemblée Générale dès qu'il sera possible de préciser la situation, afin de prendre toute décision qu'elle nécessitera.

BULLETIN D'ADHESION au Syndicat C.G.T. des Personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

10, rue de Solferino, PARIS-7^e

NOM

PRENOM

LABORATOIRE

Adresse personnelle

.....

Signature

Les indemnités pour travaux supplémentaires

Les catégories 8 B, 9 B et 1 à 6 D qui n'ont pas droit à la prime de participation à la recherche scientifique peuvent percevoir des indemnités pour travaux supplémentaires.

Ces indemnités sont calculées selon les modalités prévues par deux textes généraux de la fonction publique. Décret n° 1.248 du 6 octobre 1950 : indemnités horaires et décret n° 60-1.301 du 5 décembre 1960 : indemnités forfaitaires.

1° Les indemnités horaires :

Le nombre d'heures attribuable à un agent est au maximum de 50 heures. C'est ce nombre d'heures que le patron doit demander chaque semestre pour ses agents, par lettre jointe au tableau de propositions de prime.

Le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire réel de chaque agent. Les indemnités sont donc variables suivant l'indice et également suivant la zone de salaires.

Dans le tableau ci-dessous nous indiquons à titre d'exemple, pour quelques indices, le montant des indemnités du 1^{er} semestre 1965 correspondant, pour la région parisienne, aux 50 h. attribuables.

INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

du 1^{er} semestre 1965 (région parisienne)

Catégorie	échelon	Ind. nouveau	Montant pour 50 h.
9 B	1 ^{er}	119	178,42
	9 ^e	149	223,44
8 B	1 ^{er}	131	196,46
	9 ^e	158	237,04
6 D	1 ^{er}	138	205,94
	10 ^e	169	253,36
5 D	1 ^{er}	151	226,38
	10 ^e	196	293,94
4 D	1 ^{er}	158	237,04
	12 ^e	221	331,30
3 D	1 ^{er}	190	284,78
	8 ^e	277	415,18
2 D	1 ^{er}	214	320,92
	4 ^e	277	415,18
1 D	1 ^{er}	254	380,82
	2 ^e	281	421,12

2° Les indemnités forfaitaires :

Elles sont applicables aux catégories suivantes :

1 D : 3^e à 12^e échelon ;

2 D : 5^e à 10^e échelon ;

3 D : 9^e à 12^e échelon.

Le taux moyen annuel correspondant au crédit alloué est de 800 F (soit 400 F par semestre) pour les catégories 1 D et 2 D et de 640 F (soit 320 F par semestre) pour la catégorie 3 D.

Le maximum attribuable à un agent est le double de ce taux moyen.

Les indemnités forfaitaires ne sont pas cumulables avec les indemnités horaires et ne peuvent être attribuées aux agents logés par nécessité absolue de service.

Les chiffres indiqués dans cet article résultent de la stricte application des textes. Etant donné la complexité de ceux-ci et l'absence de renseignements fournis par le C.N.R.S. concernant les indemnités pour travaux supplémentaires, il n'est pas impossible que des différences puissent être constatées, notamment à la jonction des indemnités horaires et forfaitaires. Que les camarades n'hésitent pas à nous signaler les anomalies qu'ils pourraient relever par rapport à ces chiffres afin que nous intervenions auprès du C.N.R.S. pour avoir les éclaircissements nécessaires.

Commission "Retraites et sécurité d'emploi"

A la suite de la dernière réunion de cette commission du syndicat, un procès-verbal a été fait, ainsi qu'un document d'étude (étude des systèmes de retraites et élaboration d'un projet d'avenant à notre statut pour une meilleure sécurité d'emploi), que nous enverrons dans toutes les sections syndicales, mais que nous tenons aussi à la disposition de tous nos collègues intéressés par ces problèmes.

L'ordre du jour de cette réunion a été :

1^o Evaluation de nos retraites dans le système actuel.

2^o Insuffisances de nos retraites et instabilité de notre situation.

3^o Autres systèmes de retraites existants.

4^o Mesures pouvant être envisagées, classées en trois catégories.

a) Système fonctionnaires.

b) Système de retraites des employés titulaires des secteurs E.D.F. et S.N.C.F.

c) Systèmes d'additifs à ajouter à nos régimes de retraites et à notre statut pour une meilleure sécurité d'emploi.

5^o Possibilités réelles de les faire aboutir.

Après cette réunion, quelques idées peuvent être avancées : il apparaît que les systèmes de retraite fonctionnaires et type E.D.F. (système a et système b) remédieraient aux plus graves insuffisances de nos retraites (incertitude du montant, absence de retraite proportionnelle, etc.). Mais il reste encore à faire, pour ces deux systèmes, une étude de comparaison, des rémunérations, à dénomination et conditions d'emplois équivalentes. Par ailleurs, le système type E.D.F. ferait courir le risque de rejeter le C.N.R.S. hors de la fonction publique pour qu'il devienne un établissement à caractère industriel et commercial, avec tous les dangers que comporterait un tel changement de structure, pour l'indépendance de la Recherche et les garanties du personnel.

Une troisième possibilité (système c) peut être envisagée : modifier notre statut et améliorer nos régimes de retraites. Ce système d'additif comprendrait donc un complément à notre statut définissant, en cas de suppression d'emploi, le réemploi au C.N.R.S. ou dans toute autre administration de l'Etat et des dispositions nouvelles précisant les conditions

d'une titularisation après dix ans de service. Pour nos régimes de retraites, il comprendrait un projet de modifications tenant compte de la liste d'insuffisances que nous avons établie.

Cette troisième possibilité, dont l'examen doit être encore approfondi, permettrait, contrairement au cas des deux possibilités précédentes (qui devraient faire l'objet de décisions de Congrès), d'engager l'action immédiatement pour la faire aboutir, car elle s'inscrirait dans la ligne des actions définies jusqu'à présent par nos Congrès : amélioration des dispositions statutaires de notre statut de « contractuels de droit public ».

Union des travailleurs scientifiques

Dans le cadre de la préparation du Symposium organisé à Bucarest du 20 au 23 septembre 1965 par la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques, l'U.T.S. de France, après avoir suscité une discussion avec un spécialiste des pays sous-développés, a organisé un pré-colloque le 13 mars.

A ce pré-colloque, trois idées directrices avaient été retenues comme sujet de discussion : utilité de faire un inventaire des besoins (agricoles, médicaux, techniques, pédagogiques etc.) de ces pays, moyens de formation des cadres scientifiques et techniques nécessaires, étude des techniques traditionnelles pratiquées dans ces pays pour, si possible, les améliorer.

Autour de ces trois idées, nous avons fixé l'ossature du colloque national et nous nous sommes adressés à des personnalités scientifiques spécialistes de l'économie, de la physiologie végétale et de la nutrition des pays-sous développés, ainsi qu'à un sociologue et à un naturaliste pour ouvrir ces débats. Ce colloque s'est tenu le samedi 22 mai à l'Institut d'Astrophysique.

Nous ne pouvons, faute de place, relater ici les discussions qui ont suivi ces très intéressants exposés. Néanmoins, nous pouvons dire que chaque participant, dans sa propre discipline, a déploré une méconnaissance presque totale des ressources et des besoins de ces pays. En matière de recherche scientifique, l'absence des connaissances élémentaires de base dans ces pays ne permet pas d'envisager immédiatement des travaux de recherche appliquée. Il importe donc d'aider au développement de la recherche fondamentale.

Pour qu'une telle chose soit possible, il faut encourager les chercheurs des pays à niveau scientifique élevé à venir travailler dans ces pays, en leur créant des conditions de travail telles qu'ils ne se sentent pas isolés et en leur donnant les moyens matériels et techniques nécessaires.

Ces équipes de recherche doivent, si l'on veut que leurs travaux aient une continuité, former des cadres scientifiques sur place.

L'aide scientifique et technique à ces pays doit être repensée. C'est l'un des thèmes que désire développer la délégation française au Symposium de Bucarest du 20 au 23 septembre 1965.

Cet article étant trop succinct, nous informons les sections et les camarades isolés intéressés par ces problèmes qu'un compte rendu intégral des exposés présentés au Colloque national va être publié et que nous nous tenons à leur disposition pour leur en faire parvenir.